

CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES 2026

sur masse salariale 2025

Tableau des taux

Les entreprises ne relevant pas de ces branches professionnelles n'ont pas de déclaration à effectuer.

IDCC	Convention collective	Contribution conventionnelle (% MS 2025) soumise à TVA 20%		Contribution au dialogue social non soumis à TVA
		Moins de 11 salariés	11 salariés et plus	
1411	Fabrication de l'ameublement		Accord collectif en cours de validation 0,5% (hors DROM)	
2089	Industrie des panneaux à base de bois		0,6% (hors DROM)	- 11 salariés : 500 € 11/- de 50 salariés : 875 € 50/- de 100 salariés : 1 250 € 100 salariés et + : 1 875 € (y-compris DROM)
3251 (ex 567)	Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie			
3251 (ex 1044)	Horlogerie			
1607	Industries des jeux, jouets, articles de fêtes et ornements de Noël, articles de puériculture et voitures d'enfants, modélisme et industries connexes	Avenant à l'accord collectif signé le 16 décembre 2025 en cours de dépôt et de demande d'extension	0,05% (hors DROM)	- de 300 : 0,10% 300 et + : 0,20% (hors DROM)
292	Plasturgie		0,15% (hors DROM)	
637	Industries et du commerce de la récupération			0,06% (y-compris DROM)
3238	Production et transformation des papiers et cartons			- 11 salariés : 187 € 11/- de 50 salariés : 312 € 50/- de 100 salariés : 425 € 100/- de 300 salariés : 750 € 300 et + : 875 € (y-compris DROM)